

CONSEIL MUNICIPAL du 7 septembre 2020

Compte-rendu

Présents : QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette — LALANNE Claude – MOULIN Geneviève – CHASTAN Thierry - LIOTARD Régine — MOUTON Martine – MILLER Pascale - LERAT Frédéric – ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absent avec procuration : FAURE Joël (MILLER Pascale) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette)

Absent sans procuration : Denis GONNON

Secrétaire de séance : Claude LALANNE

**** Compte-rendu précédent**

Aucune remarque

**** 1. Fonctionnement du Conseil Municipal**

-- Délibération 1.1 : Retrait Délibération 2.4 du 10/07/2020 – Désignation de délégués communaux au Syndicat des Eaux Drôme Rhône

Madame Le Maire expose que lors de la séance du 10/07/2020, a été adoptée une délibération portant désignation des délégués communaux au Syndicat des Eaux Drôme Rhône.

Par courrier du 6 août 2020, Monsieur le Préfet rappelle que la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république (loi NOTRe) a attribué, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Au cas présent, la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, devenue compétente en matière d'eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, s'est substituée de plein droit à votre commune au sein du Syndicat des Eaux Drôme Rhône par le mécanisme de « représentation - substitution ».

Il résulte de ces dispositions que la mise en œuvre de ce mécanisme de représentation-substitution a rendu caduque la désignation des représentants de la commune au conseil syndical du Syndicat des Eaux Drôme Rhône. Il appartient à la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération de procéder à la désignation de ses délégués au conseil syndical du Syndicat des Eaux Drôme Rhône.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Préfet invite le conseil municipal à procéder au retrait de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retirer la délibération 2.4 du 10/07/2020 portant désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme Rhône.

-- Désignation des représentants dans chaque commission de Montélimar-Agglomération

Démocratie locale et lien entre les communes :

Titulaire = Geneviève MOULIN

Suppléant = Thierry CHASTAN

Développement :

Titulaire = Frédéric LERAT

Suppléant = Pascale MILLER

Aménagement :

Titulaire = Michel VETTOVALLI

Suppléant = Bernadette DRAY

Environnement :

Titulaire = Michel VETTOVALLI

Suppléant = Christopher GONTARD

Famille :

Titulaire = Claude LALANNE

Suppléant = Régine LIOTARD

Sports :

Titulaire = Alexandre ARNAUD

Suppléant = Joël FAURE

Culture :

Titulaire = Joël FAURE

Suppléant = Martine MOUTON

Ressources et moyens :

Titulaire = Bernadette DRAY

Suppléant = Régine LIOTARD

-- Composition Commission de Contrôle des Listes Electorales

3 membres :

1 conseiller municipal (hors maire et adjoint) = Thierry Chastan

1 délégué de l'administration = Dominique Ughetto

1 délégué du Président du tribunal Judiciaire = Antoine De Dianous de la Perrotine

Cette liste est soumise à validation par la Préfecture.

-- Présentation du projet de Règlement Intérieur du Conseil municipal

Françoise Quenardel rappelle que ce règlement intérieur est obligatoire.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller pour que chacun puisse le lire et apporter d'éventuelles remarques.

Ce règlement sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

-- Formations à destination des élus par l'Association des Maires

Françoise Quenardel indique que des formations, à destination des élus, sont organisées par le SDED et l'Association des Maires de France. Le planning sera envoyé par mail à chaque conseiller.

**** 2. Commission Personnel Communal**

-- Délibération 2.1 : Signature d'une convention « assistance retraite 2020-2022 » entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme et la Commune

Martine Mouton informe le Conseil qu'une nouvelle convention « assistance retraite » pour la période 2020-2022 entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme doit être signée.

La Convention initiale est arrivée à son terme le 31/12/2019.

Le Centre de Gestion apporte son concours aux collectivités affiliées dans leur obligation d'information des actifs. L'objectif est de permettre à tous d'avoir la qualité et l'homogénéité des actions menées dans le cadre de la convention signée.

Sur demande de l'autorité territoriale, le CDG 26 peut recevoir, individuellement et sur rendez-vous, les actifs proches de la retraite (5 ans maximum précédant le départ effectif) afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR).

Les interventions du CDG 26 concernent les dossiers et processus suivants :

- L'immatriculation de la collectivité
- La validation des périodes
- La régularisation de services
- Le transfert des droits au régime Général et à l'Ircantec
- Le droit à l'information (DAI), envoi des données dématérialisées de gestion des carrières en simulation ou via la qualification des comptes individuels retraite
- La fiabilisation du compte individuel retraite par la qualification des CIR (QCIR)
- La simulation de calcul de pension
- La demande d'avis préalable
- La demande de liquidation des droits à pension (normale, carrières longues, de fonctionnaire handicapé, d'invalidité et de réversion
- la correction des anomalies des déclarations individuelles
- l'accompagnement personnalisé retraite (APR)

La commune pourrait confier la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

**** 3. Commission Finances**

-- Délibération 3.1 : Versement d'une subvention exceptionnelle à ACTED dans le cadre de l'aide au Liban suite à l'explosion du 4 août 2020

Bernadette Dray expose que le 4 août 2020, une double explosion dans le port de Beyrouth a dévasté une grande partie de la capitale libanaise.

L'explosion a causé des dommages structurels très importants, et plus de 300 000 personnes se sont retrouvées sans abri. Selon les estimations d'ACTED, 150 000 personnes auraient besoin d'une aide humanitaire, alors que les services de santé et les services publics luttent pour répondre à l'ampleur de la catastrophe.

Les équipes d'ACTED ont procédé à une évaluation rapide des besoins les plus urgents des personnes touchées. Les besoins les plus criants concernent les abris, les biens de première nécessité, l'accès aux services de base, la santé et la protection. La gravité de la catastrophe et les conditions de crise préexistantes dans lesquelles elle s'est produite exigent une action immédiate visant à fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par les catastrophes et qui manquent de moyens et de ressources pour absorber le choc.

Le soutien des institutions et collectivités françaises est indispensable pour que les équipes puissent apporter une aide adaptée à la crise humanitaire actuelle.

Si la Commune souhaite participer à cet élan de générosité, elle peut soutenir l'association ACTED présente au Liban depuis 2006 et qui a ainsi, réalisé une évaluation des besoins les plus urgents et s'organise, d'ores et déjà, pour apporter aux populations les plus vulnérables des abris, assurer leur accès aux biens de première nécessité, aux services de base et à la protection psychologique.

Thierry Chastan fait remarquer que la Commune n'a pas d'assurance de la bonne gestion des fonds, contrairement aux aides versées directement à l'Association des Maires lors d'évènements climatiques ou autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
- Considérant que la Commune ne souhaite pas s'associer à l'élan de solidarité en faveur du Liban ;
- Décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle à l'association ACTED

Vote : 8 contre / 6 abstentions

**** 4. Commission Bâtiment-Voirie**

-- Travaux divers

Michel Vettovalli annonce que les travaux de goudronnage sur la RN7, dans la traversée de l'Homme d'Armes sont terminés. Il y a beaucoup d'imperfections. Un rendez-vous est prévu le mercredi 8 septembre avec la DIRCE et la DDT.

Pour la RD 865, les travaux devraient être achevés peut-être d'ici fin septembre.

Pour la Salle des Fêtes, le Dossier de Consultation des Entreprises doit être remis le 11 septembre 2020. Un nouveau rappel a été émis à l'encontre de l'Architecte pour que le chantier soit terminé le 30/06/2021.

Pour le parking au sud du gymnase, les travaux avancent. Petit retard car l'entreprise SPIE n'a pas encore reçu les poteaux d'éclairage.

Pour l'agrandissement du cimetière, première réunion pour lancer les études, le mardi 08 septembre 2020.

Une campagne de mesures géophysiques du sous-sol va être menée sur l'ensemble de la Commune, du 15 septembre 2020 au 15 octobre 2020. Suite au séisme du 11 novembre 2019, cette campagne est réalisée dans le but de mieux appréhender le risque sismique et pour étudier les failles et les différentes couches géologiques. Celle-ci consiste à réaliser une imagerie du sous-sol en générant des ondes acoustiques à l'aide de camions vibrateurs. Le maître d'ouvrage est EDF, le maître d'œuvre est Smart Seismic Solution.

**** 5. Commission affaires scolaires-périscolaires**

-- rentrée des classes : effectifs / personnel

Claude Lalanne indique que 187 élèves ont effectués leur rentrée au groupe scolaire (8 classes et 1 ULIS).

Il y a également 3 enfants en « instruction famille ».

-- accueil des élèves et animations à la bibliothèque

A ce jour, un accueil de groupe de 8 élèves est organisé en dehors de l'ouverture au public.

Pour les animations, pour l'instant rien de fixé en raison du COVID.

**** 6. Informations diverses**

-- recensement INSEE de la population

Françoise Quenardel informe qu'il aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Antoine De Dianous a été désigné coordonnateur communal.

Trois agents recenseurs seront à recruter. Une réflexion sera menée pour établir leur rémunération.